
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 027 DU 04 FEVRIER 2026
portant nomination au Ministère de la Santé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2019-136 du 15 mai 2019 portant approbation des statuts de l'Agence nationale pour la Transfusion sanguine ;
- vu** le décret n° 2019-432 du 02 octobre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 février 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Santé dans les fonctions suivantes :

- Directeur général de l'Agence nationale des Soins de Santé primaire
monsieur **Metoyigbéna Blaise GUEZO-MEVO**
- Directeur général de l'Agence nationale pour la Transfusion sanguine
monsieur **Orou Bagou YOROU CHABI.**



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter du 02 janvier 2026, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

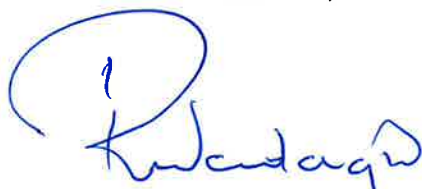
Fait à Cotonou, le 04 février 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; C.COM : 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ; SGG 4 ; INTERESSES 2 ; JORB 1.